Day to day banking

Carte de crédit Visa Premier

Payez en toute sérénité grâce aux assurances liées.



Avec votre carte de crédit Visa Premier[1], vous profitez d'une panoplie d'assurances et de fonctionnalités qui vous facilitent votre quotidien :

- paiements dans les commerces et en ligne,
- paiements sans contact (même sans saisie du code PIN en dessous de EUR 50),
- compatibles Apple Pay, Google Pay et Garmin Pay,
- retraits d'argent sur les distributeurs de billets dans le monde entier et sans frais sur distributeurs BANCOMAT et Spuerkeess en mode débit direct,
- gestion de vos limites de paiement en toute simplicité via S-Net et S-Net Mobile,
- choix entre des remboursements mensuels intégraux et l'option crédit « revolving[2] »,
- activation automatique 3D Secure grâce à votre certificat LuxTrust,
- assistances dans le monde entier,
- assurances de voyages.

Pour le détail des assurances liées à la carte Visa Premier, veuillez consulter le tableau au verso.

Les détenteurs d'un package Zebra Premium peuvent bénéficier d'une carte Visa Premier gratuite. Toute carte supplémentaire leur est proposée à un tarif préférentiel (-50 % sur le tarif standard).

[1] Sous réserve d'acceptation du dossier
[2] Attention ! Emprunter de l'argent coûte de l'argent.

SPUERKEESS

SPUERKEESS.LU/**cartes**

Assurance[3]	
Accident de voyage (décès / invalidité)	max. EUR 250.000
Annulation / Interruption de voyage	EUR 5.000 par carte et par an
Vol, perte et retard de bagages	EUR 500 / assuré / sinistre
Retard d'avion ou prolongation de séjour en cas de blocage	retard avion > 4 heures : EUR 500 / voyage prolongation de séjour si blocage > 24 heures : EUR 150 / jour pendant 7 jours avec max. EUR 1.050 / voyage
Protection des achats : achats volés / endommagés	EUR 500 / sinistre avec min. EUR 50 / objet et max. EUR 1.000 / an
Protection des achats : livraison de biens achetés via Internet	EUR 1.500 / an avec min. EUR 50 et max. EUR 1.000 / objet
Assistance[3]	
Maladie ou décès	✓
Cash emergency	✓
Autres services d'assistance	✓
Tarif	**EUR 70**

[3] Les conditions générales de l'offre font foi et sont disponibles sur www.spuerkeess.lu/assurances-cartes.
Conditions couvertures voyages :
- déplacement à une distance supérieure à 100 km par rapport au domicile,
- déplacement comprenant au moins 3 nuitées consécutives (condition non nécessaire pour l'assistance),
- déplacement payé à raison de minimum 30 % réglable par la carte de crédit à laquelle est rattachée la couverture en question,
- déplacement de moins de 91 jours consécutifs.

Assuré(s)
Titulaire carte + conjoint / partenaire et enfant(s) de < 25 ans vivant dans le même ménage ou bien chez l'autre parent (en cas de divorce / séparation de corps), même s'ils voyagent séparément.

Pour plus d'informations, contactez votre agence Spuerkeess ou consultez www.spuerkeess.lu/cartes

9/2026 Document sans valeur contractuelle / Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, établissement public autonome, R.C.S. Luxembourg B30775, 1, Place de Metz, L-1930 Luxembourg, Tél. : +352 4015-1

Droit de rétractation
Vous avez le droit de vous rétracter sans donner de motif dans un délai de quatorze jours après la date de signature.
À noter que toute cotisation déjà facturée ou déduite demeure non remboursable et constitue le seul frais pouvant s'imposer aux cartes non comprises dans un package.
Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier par l'un des moyens suivants :

- via la sélection du « bouton » de rétractation dans S-Net,
- via une lettre recommandée.

Réclamation
Conformément aux dispositions de l'article 9 de nos Conditions Générales des Opérations, vous avez la possibilité d'adresser une réclamation par voie postale ou par voie électronique :
Service Compliance
1, Place de Metz
L-1930 Luxembourg
reclamations@spuerkeess.lu

Agrément et autorité de surveillance
Spuerkeess est inscrite au tableau officiel des établissements de crédit luxembourgeois tenu auprès de l'autorité de surveillance luxembourgeoise, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), sise à 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Site Internet : https://www.cssf.lu/fr/

Modes de paiement et défaut de paiement
Les cotisations des cartes bancaires non incluses dans un package sont facturées une fois par an et prélevées automatiquement sur le compte auquel elles sont rattachées.

Limitation de la durée
Les informations contenues dans le présent document sont valables jusqu'à la prochaine modification du produit.
Elles n'ont aucune valeur contractuelle.

Durée minimale du contrat à distance
Le contrat est à durée indéterminée.

Droit de résiliation des parties
Le produit peut être résilié d'un commun accord avec effet immédiat. Le Client peut résilier le produit moyennant un délai de préavis d'un mois. Spuerkeess peut résilier le produit moyennant un délai de préavis de deux mois.

Droit applicable
Les litiges sont soumis au droit luxembourgeois. Les tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg sont seuls compétents pour toute contestation entre le Client et Spuerkeess, celle-ci pouvant cependant porter le litige devant toute autre juridiction qui, à défaut de l'élection de for qui précède, aurait normalement compétence à l'égard du Client.

Langues
La convention du produit est disponible en français, allemand et anglais. La communication entre Spuerkeess et le Client s'effectue dans la langue convenue entre les parties.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES CARTES DE CRÉDIT EN MODE « REVOLVING »

Exemple de calcul d'une carte de crédit Visa Premier en mode « revolving »
Une carte de crédit Visa Premier « revolving » avec une limite mensuelle de EUR 2.500 conclue au taux nominal de 11,55 % pour une durée de 12 mois est remboursable par des mensualités théoriques de EUR 221,65. Il n'y pas de frais de dossier.
Le TAEG (Taux annuel effectif global) est de 13,92 % et n'inclut pas la cotisation de la carte de crédit Visa Premier. Le montant total à rembourser est de EUR 2.660,08.

Remboursement anticipé
La partie emprunteuse a le droit de procéder à tout moment au remboursement anticipé, total ou partiel, du crédit.
Le remboursement intégral dû devra intervenir au plus tard au jour où le contrat prend fin.

Avertissement concernant les conséquences juridiques et financières du non-respect
Le non-respect des engagements liés au contrat de crédit risque d'avoir de graves conséquences pour la partie emprunteuse, à savoir, entre autres, la résiliation du contrat, l'exigibilité de l'intégralité du crédit utilisé et le recouvrement forcé de la créance, ainsi que de rendre plus difficile l'obtention d'un crédit à l'avenir pour la partie emprunteuse.